

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 077-217702687-20240527-D2024_37-DE

D/2024-82

S²LO VFB

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date de convocation : le 21 mai 2024		
Date d'affichage : le 28 mai 2024		

Seance du vingt-sept mai
deux mille vingt quatre
a vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2024.37

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 27 mai 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame MOVAHEDI

Secrétaire de séance : Madame BELLINI

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024
POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE
DE LA VOIE PUBLIQUE ET DU GS FAUVET**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets inscrits au CRTE

VU les fiches financières :

- 2024 : Eclairage public / LED 80 000 € HT
Eclairage GS FAUVET / LED 25 000 € HT

VU le budget de la ville,

CONSIDERANT que la Préfecture de Seine et Marne peut nous apporter une aide financière sur ce projet au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL),
Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**⇒ ARTICLE 01 :**

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne à hauteur du taux maximal de 80 % dans le cadre du projet de remplacement d'une partie des éclairages des voies publiques et l'éclairage du GS FAUVET pour l'année 2024.

⇒ ARTICLE 02 :

La subvention attendue pourrait être pour les 2 opérations citées ci-dessus :

Eclairage public LED EP :

- Cout total de l'opération 79 812,80€HT
- Montant attendu 63 850,24€
- Pourcentage demandé 80%

Eclairage GS Fauvet :

- Cout total de l'opération : 24 982,82€HT
- Montant attendu : 9993,13€
- Pourcentage demandé 40%

⇒ ARTICLE 04 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

⇒ ARTICLE 05 :

Dit qu'en 2024 le budget reprendra ces dépenses et recettes.

⇒ ARTICLE 06 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☐ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☐ Madame le Receveur du Trésor Public
- ☐ Remis aux archives communales.

**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.